



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO.2026-05
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE
ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES, DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISATION
DE DÉPENSES ET ÉLARGISSANT LES POUVOIRS DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement intitulé *Règlement 2026-05 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d'autorisation de dépenses et élargissant les pouvoirs du Directeur général* a été adopté par le conseil du Canton de Westbury le 9 mars 2026 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Fait à Westbury ce 10^e jour du mois de mars 2026

Annik Desrosiers
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annik Desrosiers, directrice générale et greffière-trésorière du canton de Westbury, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ce 9 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de mars 2026.

Annik Desrosiers
Directrice générale et greffière-trésorière